****

**Fiche Projet – Bel Été Solidaire et Olympique de la Seine-Saint-Denis**

**Rappel du cadre de l’appel à projet**

Objectifs :

L’objectif du Bel Eté Solidaire et Olympique est d’offrir aux habitants de la Seine-Saint-Denis une programmation variée d’activités culturelles, de sports et de loisirs, tout en diffusant les valeurs portées par le Département dans la perspective des JOP de 2024 : solidarité, respect, inclusion.

Bénéficiaires des subventions :

L’appel à projet concerne toute association ou structure œuvrant dans le domaine des sports, de la culture, des arts et des loisirs, et souhaitant développer de nouvelles activités estivales ou renforcer ses activités existantes.

Critères d’éligibilité :

* Les projets se dérouleront entre **le 23 juin et le 5 septembre 2021**. Le Département sera attentif à équilibrer l'offre tout au long de la période. Ces projets pourront être ponctuels (demi-journée ou journée) ou durer tout l'été ;
* Les projets devront se dérouler **sur le territoire de la Seine-Saint-Denis,** ils pourront être sédentaires ou itinérants, se dérouler dans des structures culturelles, des lieux de vie (établissement scolaire, centre social, foyer…) ou dans l'espace public, et pourront se déployer sur une ou plusieurs villes. Ils pourront également se dérouler dans les parcs départementaux (parc Georges-Valbon à La Courneuve, parc du Sausset à Villepinte, parc Jean-Moulin - Les Guilands à Bagnolet, parc forestier de la Poudrerie à Sevran, parc de l'Ile-Saint-Denis, parc de la Bergère à Bobigny, parc de la Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne ou au parc de la Fosse-Maussoin à Clichy-sous-Bois). Le Département sera attentif à une répartition équilibrée des actions sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et recommande d’organiser les activités en plein air ;
* Les projets devront s'adresser **à tous les habitants**, avec une attention particulière aux publics prioritaires du Département. Les projets réservés aux seuls adhérents de l'association/ de la structure ne seront pas pris en compte.
* Les projets seront proposés gratuitementau public ;
* Les projets devront **respecter les protocoles et consignes sanitaires** en vigueur. Ce respect est de la responsabilité des porteurs de projets.
* Le financement du Département est destiné aux activités nouvelles ou au renforcement d’activités existantes. Les activités déjà financées au titre d’une subvention de fonctionnement ne recevront pas de financement additionnel mais pourront se voir labélisées « bel été solidaire et olympique ».

Critères de priorisation :

Le Département priorisera les projets qui présentent une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

* Projets qui déploient une démarche active d’accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
* Projet permettant l’accès de toutes et tous, en particulier les personnes en difficulté et les personnes fragiles, aux activités sportives, culturelles et de loisirs ;
* Les projets porteurs d’une logique écoresponsable.

Modalités d’intervention du Département :

**Aide financière** : Les aides seront allouées sous forme de subvention.

* Pour les partenaires non connus des services départementaux, l’ensemble des pièces traditionnellement nécessaires à l’engagement de la subvention seront à transmettre.
* NB : L'intervention du Département s'applique aux dépenses de fonctionnement et frais inhérents aux projets. Ne sont pas pris en compte les frais de gestion courante de la structure.

**Aide matérielle** : certains projets pourront bénéficier des équipements départementaux (parcs départementaux, collèges, crèches…) selon la disponibilité des équipements.

**Aide en terme de communication** : un Kit de communication sera mis à disposition des projets retenus.

* Il sera composé des fichiers comportant l’affiche, le label du Bel été à apposer sur vos propres supports, les bandeaux web et les différents formats pour les posts et tweets de vos réseaux sociaux. S'il y a des besoins particuliers pour l'impression de l'affiche, il est important d'indiquer les quantités (limitation à 100 ex par partenaires). La diffusion de l'affiche est à la charge du partenaire.
* Le Département de la Seine-Saint-Denis assure la promotion de l'ensemble des animations du Bel été solidaire et olympique à travers ses différents supports de communication et une création graphique. Les animations seront toutes intégrées à une plateforme sur le web spécialement dédiée au Bel été solidaire et olympique avec les informations pratiques pour donner le plus de renseignements aux habitants et les inciter à venir sur les animations. Une communication spécifique à diffusion large est prévue tout l'été.

NB. Les projets qui dépendent de l’accord d’autres autorités et partenaires (ex. équipement communal) devront le spécifier dans la fiche projet. La responsabilité du démarchage appartient au porteur de projet.

Bilan de l’action :

À l'issue de l'été et au plus tard avant fin septembre, les porteurs de projet devront rendre au Département un compte-rendu d'utilisation du soutien apporté.

Les projets retenus feront l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif dans lequel apparaîtra notamment la fréquentation globale ainsi que le détail des tranches d'âge, du genre et de la provenance géographique du public accueilli.

Calendrier :

* Les candidatures doivent être envoyées avant le 30 avril 2021 au mail de votre direction référente, avec en copie l’adresse bel-ete-2021@seinesaintdenis.fr
* La liste des candidatures retenues retenues sera diffusée début juin.

\* \* \*

\*

**Informations générales sur le projet**

**NOM DU PROJET**

REMPLIR ICI

**RAPIDE DESCRIPTIF DU PROJET**

Préciser s’il s’agit d’une activité nouvelle ou du renforcement d’une activité existante

REMPLIR ICI

**LIEU, DATE, DUREE ET HORAIRE DE L’ACTION**

REMPLIR ICI

**PORTEURS DE PROJETS (description, statut, contact)**

Indiquer s’il y a lieu les structures partenaires

REMPLIR ICI

**Est-il déjà financé par le CD : Oui / Non (rayer la mention inutile)**

**Attention**: Le financement du Département est destiné aux activités nouvelles ou au renforcement d’activités existantes. Les activités déjà financées au titre d’une subvention de fonctionnement d’une structure ne recevront pas de financement additionnel

**Public**

**PUBLIC CIBLE**

REMPLIR ICI

**OBJECTIFS FREQUENTATION**

REMPLIR ICI

**Le projet est-il accessible aux personnes en situation de handicap ? Oui – Non (rayer la mention inutile)**

**Des mesures sont-elles expressément prises pour favoriser cet accès ? Oui – Non (rayer la mention inutile ; si oui, détailler)**

**Budget**

**COUT TOTAL DE L’ACTION**

REMPLIR ICI

**MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE**

REMPLIR ICI

**COUT DE L’ACTIVITE POUR LE PUBLIC**

REMPLIR ICI

**Moyens matériels**

**Le projet nécessite-t-il l’accès à un équipement départemental ? Oui – Non (rayer la mention inutile ; si oui, préciser lequel).**

**Le projet dépend -il d’autorisations ou soutiens délivrés par d’autres partenaires ? Oui – Non (rayer la mention inutile et détailler)**

**DEMANDES ANNEXES (logistique, sécurité…)**

REMPLIR ICI

**BESOINS EN TERMES DE COMMUNICATION**

REMPLIR ICI

**MESURES PRISES POUR ASSURER LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**

REMPLIR ICI

**COMMENTAIRE, PRECISIONS ADDITIONNELLES**

REMPLIR ICI